

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1. Identificateur de produit**
Nom du produit : 5 EN 1 SANITAIRES PAE 750CC KING ECO ACTIF
Code du produit : A21904
UFI : C84J-XAYP-ETCC-R15F
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Nettoyant désinfectant sanitaires prêt-à-l'emploi
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Raison Sociale : SICO
Adresse : 577 RUE DU POMMARIN – BP 16 – 38341 VOREPPE France
Téléphone : 04 76 50 85 50 Fax : 04 76 50 85 67 sico.fds@sico.net
www.sico.net
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.**
Société/Organisme : ORFILA - <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange**
Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.
Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.
Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
- 2.2. Éléments d'étiquetage**
Le mélange est un produit détergent à usage biocide (voir la rubrique 15).
Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations. Etiquetage additionnel :
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Conseils de prudence - Elimination :
P501 Éliminer l'emballage vide et le produit non utilisé conformément aux prescriptions du règlement municipal.
- 2.3. Autres dangers**
Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 59 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.
Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.
Le mélange ne contient pas de substances >= 0.1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges Composition
:

Identification	Classification (CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: I50_21_5 CAS: 50-21-5 EC: 200-018-0 LACTIC ACID	GHS05 Dgr Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318		0 <= x % < 2.5
Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë			
Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA	

A21904 - 5 EN 1 SANITAIRES PAE 750CC KING ECO ACTIF

INDEX: I50_21_5 CAS: 50-21-5 EC: 200-018-0 LACTIC ACID		orale: ETA = 3540 mg/kg PC
---	--	----------------------------

Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des mesures de premiers secours En cas d'inhalation :

Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux: Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

En cas de contact avec la peau :

En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau claire.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Si des symptômes apparaissent: Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucune

donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucune

donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO2). Ne pas utiliser d'eau en cas de risques électriques.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En

cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers Aucune

donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures

d'urgenceSe référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8). **6.2.**

Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyageNettoyer de préférence

avec de l'eau.

Le produit pur dispersé sur le sol peut rendre ce dernier glissant **6.4.**

Référence à d'autres rubriquesAucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans dangerSe laver

les mains après chaque utilisation.

A21904 - 5 EN 1 SANITAIRES PAE 750CC KING ECO ACTIF	
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Prévention	
des incendies :	
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.	
Manipuler dans des zones bien ventilées.	
Equipements et procédures recommandés :	
Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.	
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.	
Equipements et procédures interdits :	
Ne pas boire/manger pendant l'utilisation du produit.	
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	
Aucune donnée n'est disponible.	
Stockage	
Produit biocide : conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé à l'abri du gel et du plein soleil. Eviter : le gel, le froid, la chaleur, la lumière directe.	
Conserver hors de la portée des enfants.	
Emballage	
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.	
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	
Aucune donnée n'est disponible.	

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE	
8.1. Paramètres de contrôle	
Aucune donnée n'est disponible.	
8.2. Contrôles de l'exposition	
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.	
- Protection des yeux / du visage	
Eviter le contact avec les yeux.	
- Protection du corps	
En cas d'éclaboussures sur la peau, rincer à l'eau.	

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
Etat physique	
Etat Physique :	Liquide Fluide.
Couleur	
Incolore.	
Odeur	
Seuil olfactif :	Non précisé.
Cool Mint	
Point de fusion	
Point/intervalle de fusion : Point	Non précisé.
de congélation	
Point/intervalle de congélation :	Non précisé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Point/intervalle d'ébullition : Inflammabilité	Non précisé.
Inflammabilité (solide, gaz) :	
Non précisé.	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) :	Non précisé.
Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) : Point d'éclair	Non précisé.
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
Température d'auto-inflammation	
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non précisé.
Température de décomposition	

A21904 - 5 EN 1 SANITAIRES PAE 750CC KING ECO ACTIF

Point/intervalle de décomposition : pH	Non précisé.
pH :	2.60 +/- 0.5. Acide faible.
pH en solution aqueuse : Viscosité cinématique	Non précisé.
Viscosité : Solubilité	< 50 mm²/s
Hydrosolubilité :	Diluable.
Liposolubilité :	Non précisé.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non précisé.
Pression de vapeur	
Pression de vapeur (50°C) : Densité et/ou densité relative	Non concerné.
Densité :	1+/- 0.05
Densité de vapeur relative	
Densité de vapeur :	Non précisé.
Caractéristiques des particules	
Le mélange ne contient pas de nanoforme.	
9.2. Autres informations	Aucune donnée n'est disponible.
9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique	Aucune donnée n'est disponible.
9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité	Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas de réactions connues dans les conditions normales de stockage et de manipulation.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales de stockage et de manipulation.

10.4. Conditions à éviterEviter :

- le gel
- la chaleur
- le froid
- l'exposition à la lumière directe du soleil

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

Eviter le contact du produit sur marbre, pierre calcaire, aluminium, acier brut ou toute surface sensible aux acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 11.1.1.

Substances

a) Toxicité aiguë :

LACTIC ACID (CAS: 50-21-5)

Par voie orale :

DL50 = 3540 mg/kg de poids corporel

b) Corrosion cutanée/irritation cutanée : Aucune donnée n'est disponible.

c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Aucune donnée n'est disponible.

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune donnée n'est disponible.

e) Mutagénicité sur les cellules germinales :

A21904 - 5 EN 1 SANITAIRES PAE 750CC KING ECO ACTIF

Aucune donnée n'est disponible.

f) Cancérogénicité :

Aucune donnée n'est disponible.

g) Toxicité pour la reproduction :

Aucune donnée n'est disponible.

h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Aucune donnée n'est disponible.

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:

Aucune donnée n'est disponible.

j) Danger par aspiration :

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.2. Mélange

11.1.2.1 Informations sur les classes de danger

a) Toxicité aiguë :

Par voie orale : Aucune donnée n'est disponible. Par voie cutanée : Aucune donnée

n'est disponible.

Par inhalation (Poussières/brouillard) : Aucune donnée n'est disponible.

b) Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Le mélange n'est pas classé compte tenu des critères définis dans le Règlement (CE) n°1272/2008 et ses amendements. **c)**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Le mélange n'est pas classé compte tenu des critères définis dans le Règlement CE n°1272/2008 et ses amendements **d)**

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Aucune donnée n'est disponible.

e) Mutagénicité sur les cellules germinales :

Aucune donnée n'est disponible.

f) Cancérogénicité :

Aucune donnée n'est disponible.

g) Toxicité pour la reproduction :

Aucune donnée n'est disponible.

h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Aucune donnée n'est disponible.

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:

Aucune donnée n'est disponible.

j) Danger par aspiration :

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.2.2 Autres informations

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur la santé humaine.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent pleinement les critères de biodégradabilité définis par le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents (>60% biodégradabilité ultime suivant OCDE 301B).

12.3. Potentiel de bioaccumulation Le mélange n'est pas bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Forte mobilité dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvBMélange non persistant.

Mélange non bioaccumulable. Mélange non toxique.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

A21904 - 5 EN 1 SANITAIRES PAE 750CC KING ECO ACTIF

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit biocide: éviter le rejet direct du produit dans le système d'égout ou l'environnement

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient et rincer à l'eau. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Le récipient peut alors être éliminé comme un déchet non dangereux. Le produit résiduel doit être éliminé selon la directive 2008/98/CE.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

-

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2023/707
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2024/2564 (ATP 22) **Informations relatives à**

l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible. **Dispositions**

particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : <https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.

Autorisations accordées en vertu du titre VII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à autorisation selon l'annexe XIV du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : <https://echa.europa.eu/fr/authorisation-list>.

Polluants organiques persistants (POP) (Règlement (UE) 2019/1021) :

Le mélange ne contient pas de polluant organique persistant.

Règlement PIC (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (Convention de Rotterdam):

A21904 - 5 EN 1 SANITAIRES PAE 750CC KING ECO ACTIF

Le mélange n'est pas concerné par la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC). **Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :**

- moins de 5% : agents de surface anioniques
- moins de 5% : agents de surface non ioniques
- parfums
- fragrances allergisantes : Carvone

Etiquetage des biocides (Règlement (UE) n° 528/2012) :

Nom	CAS	%	Type de produits
LACTIC ACID	50-21-5	17.60 g/kg	02 04

Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux. Type de produits 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Procédure de classification: le mélange a été classé selon les règles d'additivité définies par le Règlement (EU) n°1272/2008. Si des données de classification complémentaires sur le mélange sont disponibles, ou le principe d'extrapolation ou le poids de la preuve, ces informations sont mentionnées dans les sections correspondantes de la fiche de données de sécurité (section 9 propriétés physico-chimiques, section 11 informations toxicologiques, section 12 informations écologiques) **Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :**

- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Abréviations et acronymes :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques. ETA

: Estimation Toxicité Aiguë PC : Poids Corporel

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route. IATA

: International Air Transport Association.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

PIC : Prior Informed Consent.

POP : Polluant organique persistant.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

SVHC : Substance of Very High Concern. vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).